



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°13-2020-310

PUBLIÉ LE 12 DÉCEMBRE 2020

# Sommaire

## **Direction générale des finances publiques**

13-2020-12-07-013 - Décision de nomination d'un comptable public intérimaire pour la Trésorerie de GARDANNE (1 page)	Page 3
13-2020-12-08-016 - Décision de nomination d'un comptable public intérimaire pour le SIE MARSEILLE 2/15/16 (1 page)	Page 5
13-2020-12-08-015 - Décision de nomination d'un comptable public intérimaire pour le SIE MARSEILLE 5/6 (1 page)	Page 7

Direction générale des finances publiques

13-2020-12-07-013

Décision de nomination d'un comptable public intérimaire  
pour la Trésorerie de GARDANNE



**MINISTÈRE  
DE L'ACTION  
ET DES COMPTES  
PUBLICS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
des Finances publiques**

**Direction régionale des Finances publiques  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du  
département des Bouches-du-Rhône**

16, Rue Borde  
13357 Marseille cedex 20

---

**Décision de nomination d'un comptable public intérimaire**

---

L'administrateur général des Finances publiques, directeur régional des Finances publiques  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des  
Finances publiques ;

Vu le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particuliers des personnels de catégorie A de la  
direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale  
des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2018 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

**Décide :**

**Article 1** – L'intérim de la Trésorerie de Gardanne est confié à Monsieur Philippe BUREAU Inspecteur  
divisionnaire de classe normale.

**Article 2** – La présente décision prendra effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 et sera publiée au recueil des actes  
administratifs du département.

Fait à Marseille, le 7 décembre 2020

Le directeur adjoint du Pôle Pilotage et Ressources

SIGNÉ

Jean-Louis BOTTO

Administrateur des Finances publiques

Direction générale des finances publiques

13-2020-12-08-016

Décision de nomination d'un comptable public intérimaire  
pour le SIE MARSEILLE 2/15/16



**MINISTÈRE  
DE L'ACTION  
ET DES COMPTES  
PUBLICS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances publiques  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du  
département des Bouches-du-Rhône**

16, Rue Borde  
13357 Marseille cedex 20

---

**Décision de nomination d'un comptable public intérimaire**

---

L'administrateur général des Finances publiques, directeur régional des Finances publiques  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des  
Finances publiques ;

Vu le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particuliers des personnels de catégorie A de la  
direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale  
des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2018 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

**Décide :**

**Article 1** – L'intérim du Service des impôts des entreprises Marseille 2/15/16 est confié à Monsieur  
Georges ROSSIGNOL Chef des Services Comptables.

**Article 2** – La présente décision prendra effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 et sera publiée au recueil des actes  
administratifs du département.

Fait à Marseille, le 8 décembre 2020

Le directeur adjoint du Pôle Pilotage et Ressources

SIGNÉ

Jean-Louis BOTTO

Administrateur des Finances publiques

Direction générale des finances publiques

13-2020-12-08-015

Décision de nomination d'un comptable public intérimaire  
pour le SIE MARSEILLE 5/6



**MINISTÈRE  
DE L'ACTION  
ET DES COMPTES  
PUBLICS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances publiques  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du  
département des Bouches-du-Rhône**

16, Rue Borde  
13357 Marseille cedex 20

---

**Décision de nomination d'un comptable public intérimaire**

---

L'administrateur général des Finances publiques, directeur régional des Finances publiques  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône,

- Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;  
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des  
Finances publiques ;  
Vu le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particuliers des personnels de catégorie A de la  
direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu le décret n°2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale  
des finances publiques ;  
Vu l'arrêté du 11 avril 2018 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

**Décide :**

**Article 1** – L'intérim du Service des impôts des entreprises Marseille 5/6 est confié à Monsieur Olivier  
ROUCOULE Chef des Services Comptables.

**Article 2** – La présente décision prendra effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 et sera publiée au recueil des actes  
administratifs du département.

Fait à Marseille, le 8 décembre 2020

Le directeur adjoint du Pôle Pilotage et Ressources

SIGNÉ

Jean-Louis BOTTO

Administrateur des Finances publiques